

ANNEXES ET STATISTIQUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2022



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX





SOMMAIRE

Recensement.....	4
Contributions aux paiements directs.....	12
GeoAcorda.....	19
La marque GRTA.....	20
Gardes de l'environnement	22
Interventions de Genève Rando sur le réseau de chemins de randonnée pédestre.....	26
Production animale.....	27
Préavis et autorisations.....	27
Agriculture biologique.....	28
Statistiques du laboratoire d'œnologie.....	29
Organisation de la Sélection des vins de Genève 2021	30
Distinctions des vins du Domaine de la République et canton de Genève.....	30
Esprit de Genève	30
Améliorations foncières.....	31



RECENSEMENT

L'OCAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Vaches laitières	15	11	15	11	0	0
Autres vaches	37	40	31	35	6	5
Autres bovins	48	48	39	40	9	8
Total Bovins	48	48	39	40	9	8
Equidés	175	177	69	65	106	112
Ovins	92	91	26	21	66	70
Caprins*	52	53	13	9	39	44
Porcins	20	22	16	17	4	5
Poules, poulets et dindes	340	401	48	49	292	352
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	4	4	1	1	3	3
Lamas et Alpagas	7	5	2	2	5	3
Divers volailles**	54	59	12	10	42	49
Divers autres***	69	70	13	14	56	56
Lapins	69	71	7	4	62	67

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Vaches laitières	321	300	321	300	0	0
Autres vaches	735	777	712	750	23	27
Autres bovins	1'792	1'824	1'748	1'770	44	54
Total Bovins	2'848	2'901	2'781	2'820	67	81
Equidés	2'143	2'155	875	806	1'268	1'349
Ovins	2'257	2'350	1'175	1'139	1'082	1'211
Caprins*	346	370	108	94	238	276
Porcins	1'194	1'159	1'181	1'143	13	16
Poules, poulets et dindes	48'132	50'514	45'100	46'544	3'032	3'970
Bisons	138	120	138	120	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	90	76	44	30	46	46
Lamas et Alpagas	19	20	6	6	13	14
Divers volailles**	785	866	294	233	491	633
Divers autres***	498	538	34	43	464	495
Lapins	432	443	53	43	379	400

* sans les chèvres naines de loisirs

** canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

**SYNTHÈSE DES SURFACES DES
EXPLOITATIONS DU CANTON SELON LEUR
AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2021**

Les exploitations ne bénéficiant pas de paiements directs ne sont pas considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés, mais également dans le canton de Vaud (environ 180 ha sont concernés).

En 2021, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'346.15 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'147.30 ha cultivés en France, soit une SAU totale de 10'493.45 ha.

Céréales

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé printemps	12.25	0.94	13.19
Blé automne	2 149.70	331.58	2 481.28
Blé fourrager	84.33	40.53	124.86
Orge printemps	37.10	10.91	48.01
Orge automne	409.41	77.85	487.26
Triticale	37.11	0.00	37.11
Avoine	27.39	2.41	29.80
Seigle	27.70	6.70	34.40
Semence de céréales	0.00	0.00	0.00
Méteil céréales fourragères	1.41	0.00	1.41
Méteil céréales panifiables	3.61	0.00	3.61
Amidonner. engrain	8.27	0.00	8.27
Epeautre	19.59	0.00	19.59
Millet	5.39	0.00	5.39
Sorgho	5.39	0.00	5.39
Riz	0.00	0.00	0.00
Total céréales	2'828.65	470.92	3'299.57

Cultures sarclées

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza printemps	0.00	0.00	0.00
Colza automne	886.63	126.30	1 012.93
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00
Colza MPR automne	0.00	0.00	0.00
Tournesol huile	317.93	79.29	397.22
Tournesol MPR	0.00	0.00	0.00
Maïs-grain	301.78	39.93	341.71
Maïs d'ensilage et maïs vert	78.33	9.27	87.60
Betterave sucrière	130.46	7.52	137.98
Betterave fourragère	0.00	0.00	0.00
Pomme de terre	41.45	0.00	41.45
Soja	322.38	76.34	398.72
Lupin destiné à l'affouragement	3.60	0.00	3.60
Lin	5.75	0.00	5.75
Féverole	45.22	1.45	46.67
Pois protéagineux	185.70	34.12	219.82
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins avec céréales	26.89	0.00	26.89
Total cultures sarclées	2'346.12	374.22	2'720.34

Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	20.19	0.00	20.19
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	27.39	0.00	27.39
Culture maraîchère de plein champ annuelle	123.66	0.00	123.66
Légumes de conserve en plein champ	6.43	–	6.43
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	1.02	0.00	1.02
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0.00	0.00	0.00
Culture horticole de plein champ annuelle	1.73	0.00	1.73
Baie annuelle	4.68	0.00	4.68
Courge à huile	1.02	0.00	1.02
Moutarde	2.93	0.00	2.93
Carthame	0.00	0.00	0.00
Cameline	0.00	0.00	0.00
Sarrasin	4.68	0.00	4.68
Pavot	3.55	0.00	3.55
Lentille	33.85	2.58	36.43
Quinoa	0.00	0.00	0.00
Plante aromatique et médicinale annuelle	0.00	0.00	0.00
Total cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres	231.13	2.58	233.71



Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies artificielles	609.59	52.89	662.48
Prairies extensives	909.23	4.51	913.74
Prairies peu intensives	2.35	0.00	2.35
Prairies permanentes	347.19	69.65	416.84
Pâturages attenants	269.83	20.04	289.87
Pâturages extensifs	89.60	28.41	118.01
Pâturages pour porcs et volailles	8.60	0.00	8.60
Surfaces à litières	11.07	0.00	11.07
Autres surfaces herbagères	8.46	0.55	9.01
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	62.32	1.72	64.04
Total surfaces herbagères	2'318.24	177.77	2'496.01

Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1'084.96	117.75	1'202.71
Surface viticole à biodiversité naturelle	45.61	0.00	45.61
Culture fruitière (pommes)	50.10	0.00	50.10
Culture fruitière (poires)	4.16	0.00	4.16
Culture fruitière (fruits à noyau)	2.61	0.00	2.61
Autres cultures fruitières	1.04	0.00	1.04
Baies pluriannuelles	8.72	0.00	8.72
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	0.56	0.00	0.56
Matières premières renouvelables pluriannuelles	0.00	0.00	0.00
Permaculture	0.57	0.00	0.57
Rhubarbe	0.92	0.00	0.92
Asperges	1.30	0.00	1.30
Sapins de Noël	0.86	0.00	0.86
Pépinières	1.61	0.00	1.61
Truffières	1.17	0.00	1.17
Arbustes ornementaux	3.85	0.17	4.02
Autres surfaces pérennes	1.57	0.00	1.57
Total cultures pérennes	1'209.61	117.92	1'327.53

Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Divers dans la SAU			
Jachères florales	241.24	0.00	241.24
Jachères tournantes	47.41	0.00	47.41
Ourllets sur terres assolées	2.92	0.00	2.92
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	16.47	0.00	16.47
Chanvre	6.93	0.00	6.93
Matières premières renouvelables annuelles	2.50	0.00	2.50
Haies et bosquets avec bande herbeuse	48.94	0.56	49.50
Haies et bosquets avec bande tampon	4.01	0.27	4.28
Bandes fleuries pour pollinisateurs	2.71	0.00	2.71
Bandes culturales extensives	4.29	0.00	4.29
Surfaces d'avifaune et autres SPB spécifiques à la région	6.17	0.00	6.17
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	28.81	3.06	31.87
Total divers dans la SAU	412.40	3.89	416.29

Divers hors SAU			
Forêts	242.51	350.45	592.96
Surfaces improductives	80.59	0.18	80.77
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	18.70	0.00	18.70
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'épierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	23.18	31.34	54.52
Total divers hors SAU	364.98	381.97	746.95

Récapitulation des surfaces recensées en 2021

	Surfaces en contribution Suisse	Surfaces en statistique	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contribution France	Total
Céréales	2'828.65	82.95	2'911.60	470.92	3'382.52
Cultures sarclées	2'346.12	57.42	2'403.54	374.22	2'777.76
Surfaces herbagères	2'318.24	348.04	2'666.28	177.77	2'844.05
Cultures pérennes	1'209.61	223.48	1'433.09	117.92	1'551.01
Cultures maraîchères et horticoles	231.13	68.67	299.80	2.58	302.38
Divers	412.40	40.82	453.22	3.89	457.11
Total dans la SAU	9'346.15	821.38	10'167.53	1'147.30	11'314.83
Hors SAU					
Total hors SAU	364.98	79.25	444.23	381.97	826.20

SURFACES DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ (SPB)

L'évolution des SPB avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

	2017 (ha)	2018 (ha)	2019 (ha)	2020 (ha)	2021 (ha)
Jachères florales	273.49	263.61	258.88	251.02	241.24
Jachères tournantes	58.02	64.35	56.36	51.66	47.41
Ourllets sur terres assolées	0.95	1.86	2.25	2.22	2.92
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0.39	0.82	0.90	2.50	2.71
Prairies extensives	912.03	930.96	917.50	917.80	909.23
Prairies peu intensives	2.69	2.94	2.69	2.69	2.35
Pâturages extensifs	81.81	85.20	90.85	93.92	89.6
Surfaces à litière	9.59	10.89	11.06	11.06	11.07
Haies et bosquets champêtres	40.31	44.82	45.95	47.09	48.94
Bandes de culture extensive	3.74	4.29	4.32	4.25	4.29
Total	1'383.02	1'409.74	1'390.76	1'384.21	1'359.76

Ces chiffres tiennent compte uniquement des SPB situées en territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'346.15 ha de surfaces en contribution, est de 14.55%, en considérant:

- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les surfaces pour avifaune, soit 6.17 ha;
- les SPB sans contributions à la biodiversité, soit 45.61 ha;
- les SPB hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs, etc., soit 4.18 ha;

le rapport est de 15.15% (surfaces sises en territoire français non comprises).

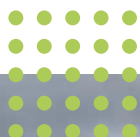
PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2021 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	177
Maraîchage	23
Viticulture	104
Arboriculture et petits fruits	15
Culture biologique	52

A l'issue des contrôles PER et BIO réalisés au cours de la campagne 2020-2021 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-dessous présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nombre de réductions financières
Agriculture	2	3
Maraîchage	0	0
Viticulture	0	4
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	1	4





CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

	Contributions (CHF)		
	2019	2020	2021
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales...). sans cofinancement	19'891'611.20	19'605'255.10	19'613'207.50
Contributions aux cultures particulières	2'005'165.00	2'054'201.00	2'023'310.50
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	292'890.45	298'881.90	328'582.40
Supplément pour les céréales*	430'289.20	420'492.05	402'651.50
Contributions totales paiements directs	22'619'955.85	22'378'830.05	22'367'751.90
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	249	246	239

* Le supplément aux céréales est une nouvelle contribution à la surface de céréales planifiables et fourragères introduite en 2019. Ce supplément compense en partie les cotisations professionnelles prélevées pour la gestion du marché par la filière sur une base privée suite à l'abandon des soutiens à l'exportation de la part de la Confédération dans le cadre de la chocolatière.

CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Type de contribution	Contributions (CHF)		
	2019	2020	2021
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	10'787'492.50	10'619'678.85	10'463'477.35
Production de lait et viande selon herbages	202'177.50	214'568.45	216'510.45
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1'236'514.40	1'256'249.50	1'270'119.50
Efficience des ressources	680'178.30	761'445.30	893'373.10
Transition	555'925.90	425'234.60	329'002.35
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3'450'721.55	3'418'570.90	3'355'098.55
Culture biologique	1'218'278.00	1'241'562.00	1'296'884.00
Culture extensive	1'414'528.00	1'340'900.00	1'291'280.00
Ethologie (SST/SRPA)	686'770.15	688'466.65	733'469.95

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS EXTENSO

Des contributions d'un montant total de 1'291'280 francs ont été versées à 170 exploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féveroles et de colza en 2021.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2021 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	2'053.11	821'244.00
Blé fourrager	56.17	22'468.00
Seigle	27.70	11'080.00
Millet	5.39	2'156.00
Epeautre	18.66	7'464.00
Avoine	27.39	10'956.00
Orge	396.38	158'552.00
Triticale	35.06	14'024.00
Amidonner. engrain	8.27	3'308.00
Mélange céréales	4.21	1'684.00
Colza	107.90	43'160.00
Tournesol	282.62	113'048.00
Pois protéagineux	155.57	62'228.00
Féverole	30.53	12'212.00
Mélange féverole, pois, lupin	19.24	7'696.00
Total	3'228.20	1'291'280.00



CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ: NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU, MESURES CANTONALES (M 5 30)

Application de la législation fédérale

Introduction

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

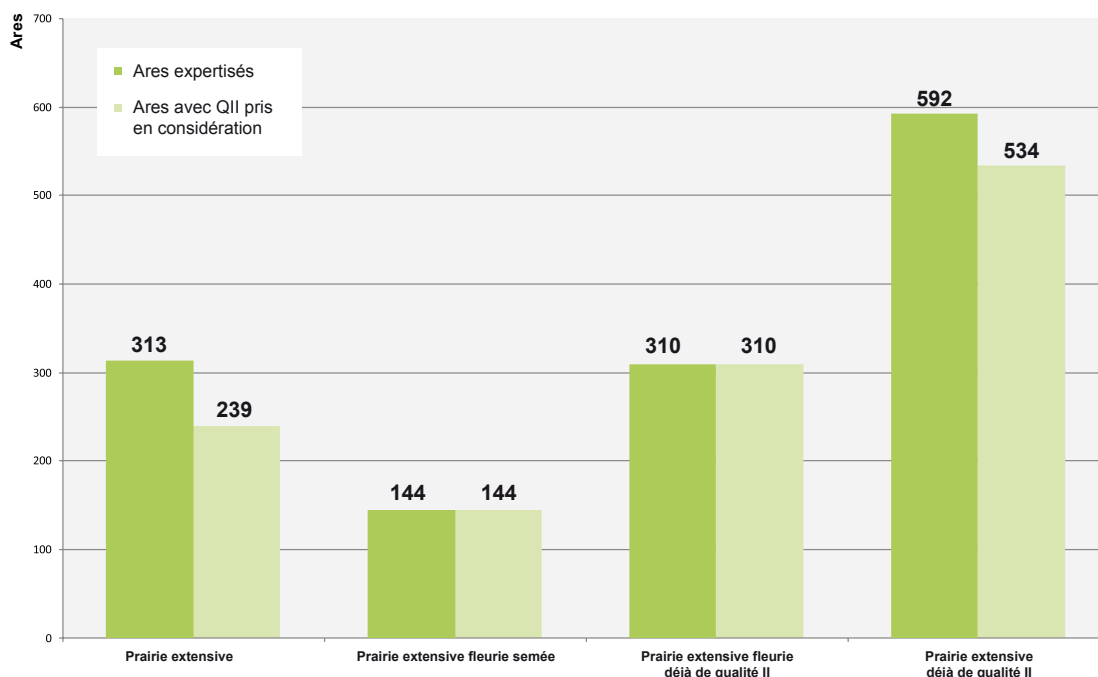
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton ;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 335'346.10 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses).

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2021.

Comparatif 2021 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II



Mise en réseau

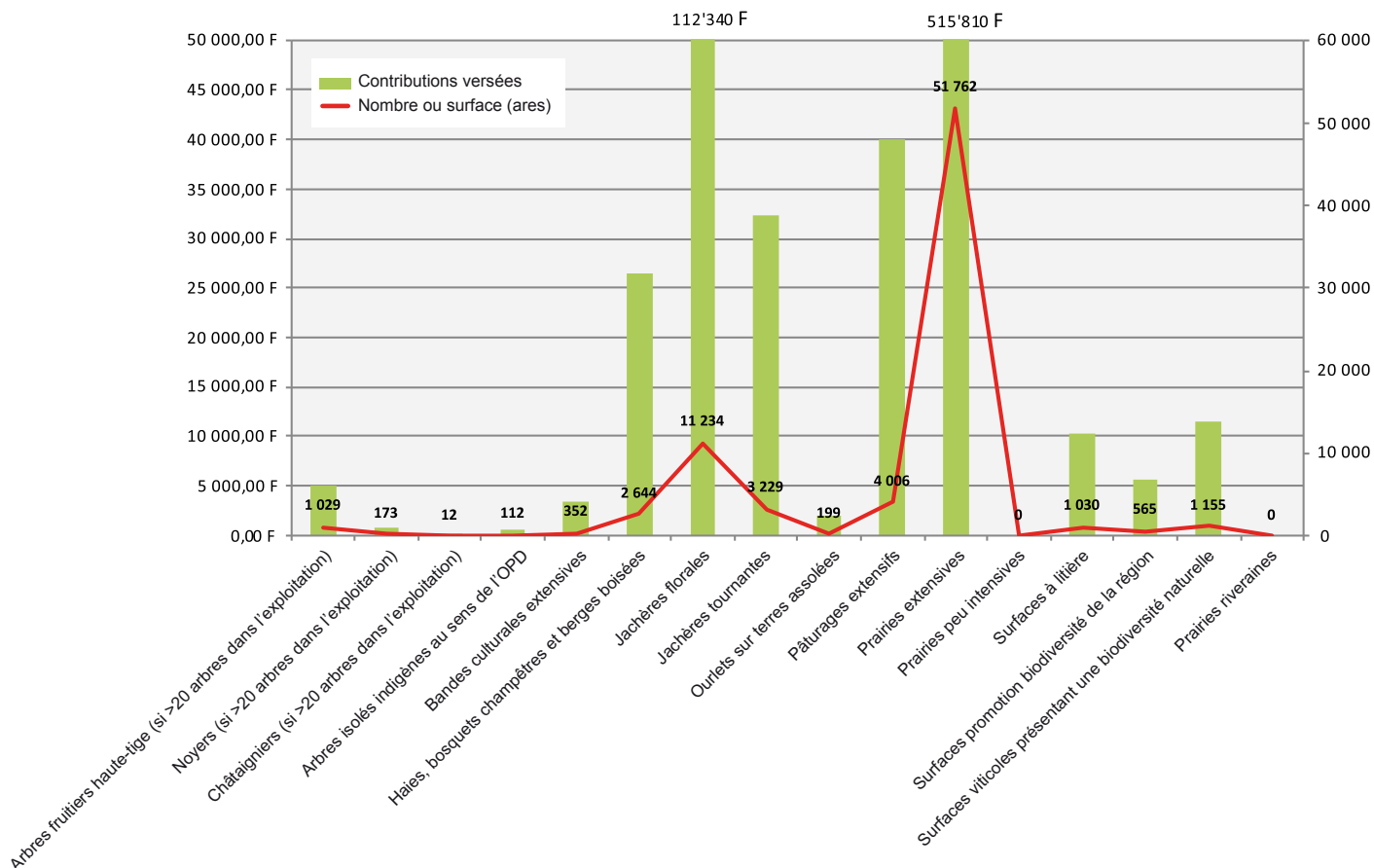
(réseaux agro-environnementaux – RAE)

En 2021 dans notre canton, neuf RAE sont en activité, dont deux ont été renouvelés en 2018 pour une deuxième période de mise en œuvre. Un autre sera renouvelé (prolongé) en 2022.

Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 756'814 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses) dont 93'708.40 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se présentent comme suit en 2021 :

Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2021



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>

APPLICATION DE LA LÉGISLATION CANTONALE

(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture)

Le montant total versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 328'582.40 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses), ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans l'application des thématiques relatives aux réseaux agro-environnementaux et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Les contributions versées en 2021 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité uniquement cantonales définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à 108'495 francs (réductions incluses).

Les différentes mesures actuelles se répartissent comme suit:

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	628	8'478.00 F
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	19	5'300.00 F
Autres SPB (hors renaturation)	84	1'740.00 F
Bandes culturales extensives	396	7'920.00 F
Surfaces refuges	12	360.00 F
Fauche tardive	1452	5'808.00 F
Haies basses (toutes)	191	6'650.00 F
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	518	7'770.00 F
Prairies extensives max QII / Supplément	2162	10'810.00 F
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	764	3'820.00 F
Prairies extensives et fleuries max QII (vaudois) / Supplément	401	2'005.00 F
Surfaces avifaune (SAVI)	510	21'930.00 F
Supplément PAE (projet) toutes structures	88	880.00 F
Semences (participation cantonale)	0	411.20 F
Complément renaturation (autres SPB renat + supp spécial)	0	0.00 F

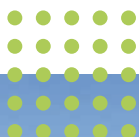
CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par le canton aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 francs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, de promotion et de développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha. Pour cette année, le total des contributions s'élève comme suit:

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2015 (CHF)	2016 (CHF)	2017 (CHF)	2018 (CHF)	2019 (CHF)	2020 (CHF)	2021 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1'326'302.60	1'342'466.80	1'435'596.80	1'511'841.40	1'487'294.80	1'495'819.10	1'496'866.70	28.51%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.-/ ha par exploitation	1'126'704.40	1'108'290.40	1'161'064.90	1'247'786.60	1'236'514.40	1'256'249.50	1'270'119.50	35.38%

Au niveau comptable, le montant versé s'élève à 1'263'788.90 francs (avec réductions incluses).



Les différentes mesures mises en œuvre (données brutes calculées) par les exploitants pour l'année 2021 ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après :

Types mesures	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Diff. quantité 2020-2014	Diff. quantité 2021-2020
Alignement d'arbres indigènes (arbres)	1'408	1'505	1'472	1'473	1'473	1'421	1'340	-46%	-6%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	139	159	183	221	228	217	215	56%	-1%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	13'482	13'170	13'170	13'620	12'348	12'243	11'853	-2%	-3%
Arbre marquant le paysage (arbres)	323	324	326	343	311	309	308	5%	0%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	0	0	2	2	2	2		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	37	74	75	74	75	82	82	134%	0%
Entretien de chemins naturels (ares)	600	571	548	518	510	493	493	7%	0%
Cultures associées (nombre cultures)	46	13	20	21	19	17	16	-60%	-6%
Semis sous couvert (ares)	52'890	54'898	72'110	72'401	65'230	72'059	67'047	38%	-7%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	247'773	246'692	216'101	209'549	221'644	236'590	234'889	9%	-1%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	155'591	174'306	180'859	168'658	171'581	153'686	158'274	27%	3%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	18'536	23'395	64'452	97'988	84'793	81'480	91'472	212%	12%
Interculture diversifiée (ares)	140'610	129'017	134'948	154'758	141'427	149'699	155'291	45%	4%
Rotation maraîchage (ares)	2'211	1'974	1'373	1'480	1'895	1'445	1'047	-24%	-28%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	2	2	2	3	3	3	50%	0%
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	0	0	0	0	0	0	0		
Interlignes enherbés (ares)	77'580	78'234	81'861	84'924	88'224	88'481	87'159	46%	-1%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	0	0	0	2	2	2	3		
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	0	0	0	1	1	1	1		
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	0	2	2	3	4	4	3		
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	26	28	27	28	28	28	25	19%	-11%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	8	8	8	8	7	8	10	100%	25%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	4	4	5	5	5	6	5	67%	-17%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	10	12	12	15	13	11	9	-10%	-18%

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

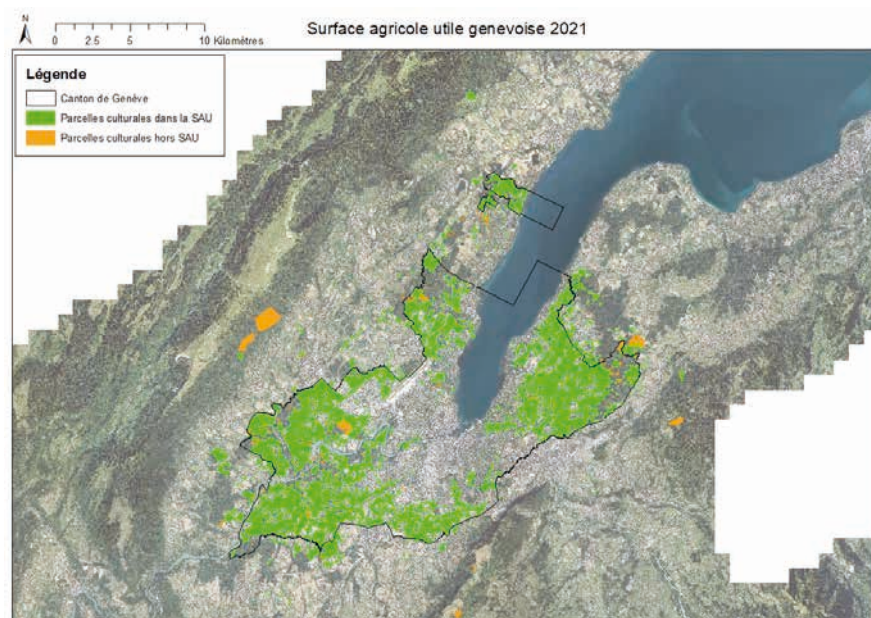
Pour 2021, 2'023'310.50 francs ont été versés à 167 exploitations au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2021 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot et carthame	141.69	991'795.00
Soja	392.99	392'990.00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	295.95	295'950.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	137.98	289'758.00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	0.00	0.00
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	64.04	64'040.00

GEOACORDA

Depuis 2017, l'OCAN a pour mission de géoréférencer la SAU afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises au bénéfice de paiements directs ont dorénavant la tâche de mettre à jour annuellement chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive, au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Depuis 2019, ce sont ces géodonnées qui servent de base au calcul de leurs paiements directs.

Une fois la saisie close pour les exploitations, l'OCAN traite ces données géographiques, afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie, telles que des superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol, etc.), entre parcelles culturales, etc. En 2021, la SAU cantonale a finalement été calculée à 10'668 ha.





LA MARQUE GRTA

SENSIBILISATION - ANIMATIONS GRTA

Après un arrêt du programme de sensibilisation sur le thème des produits locaux et de saison en 2020, en raison de la pandémie Covid-19, les animations ont repris en 2021. Elles ont eu lieu dans six écoles primaires de la ville de Genève durant le mois d'octobre. C'est un total de 1'050 enfants qui ont pu participer à ces animations.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES GRTA

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entreprises certifiées	153	170	182	191	200	239	335	340	340	347	357	356	357	354	355	353

CONTRÔLES DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) dans le cadre des renouvellements de certification, soit tous les quatre ans pour la production primaire et tous les deux ans pour les transformateurs et distributeurs.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	99	149	164	83	96	136	159	73	104	117	183

Les infractions, relevées dans le cadre du contrôle du respect des exigences de la marque, sont répertoriées selon trois degrés de gravité définis dans la directive de sanction, donnant lieu à des mesures distinctes:

Code Infraction	Mesures et sanctions
A	Infractions de peu de gravité → Constat de manquement avec un délai de mise en conformité pour le prochain contrôle de renouvellement.
B	Infractions mineures → Constat de manquement avec un délai variable de mise en conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'utilisation.
C	Infractions majeures → Retrait total ou partiel du droit d'utilisation de la marque GRTA, assorti d'un délai d'attente de réinscription pouvant aller jusqu'à cinq ans.

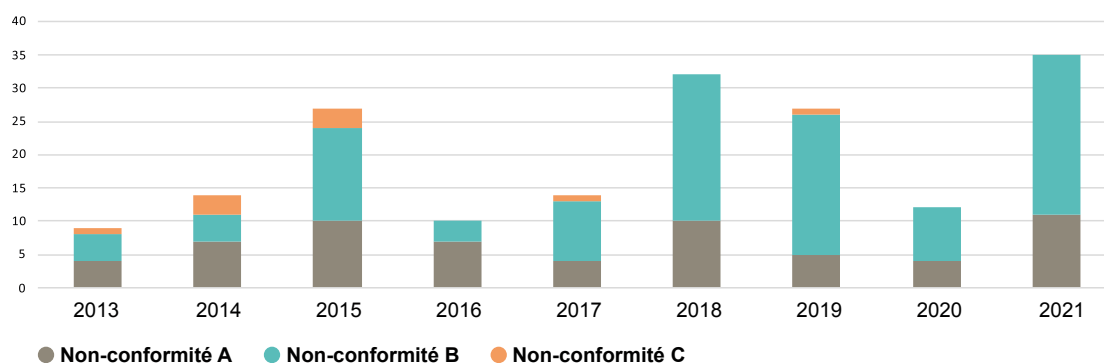
Le nombre et les types d'infractions sanctionnées par la commission technique GRTA figurent dans les tableaux ci-dessous. On constate que ce sont majoritairement des problèmes liés à des aspects de traçabilité et de proximité qui sont relevés dans le cadre de ces contrôles.

Valeurs de la marque	2015			2016			2017			2018			2019			2020			2021		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Traçabilité & Proximité	9	14	3	7	3	0	4	9	0	10	22	0	5	21	1	4	8	0	11	24	0
Equité	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des infractions	27			10			14			32			27			12			35		

Nombre de sanctions appliquées par type A ; B ; C ; et par année. Sont inclus dans la colonne « C » les non-renouvellements de certification du fait de manquements constatés.

Cette année 2021 a été marquée par une augmentation des non-conformités relevées lors des contrôles. Cette augmentation est corrélée à l'augmentation du nombre de contrôles par rapport à 2019 et 2020, années au cours desquelles de nombreux audits ont dû être repoussés en raison de la pandémie.

NON-CONFORMITÉS RELEVÉES LORS DES CONTRÔLES DU RESPECT DES EXIGENCES GRTA



LABELLISATION DES RESTAURANTS

En fin d'année 2021, on dénombrait 441 établissements de restauration collective et privée labellisés GRTA. Ces restaurants représentent un lieu de consommation et de sensibilisation important étant donné que chacun d'entre eux propose volontairement entre 2 et 3 produits labellisés par jour.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Restaurants labellisés	27	75	126	200	317	357	384	374	413	441



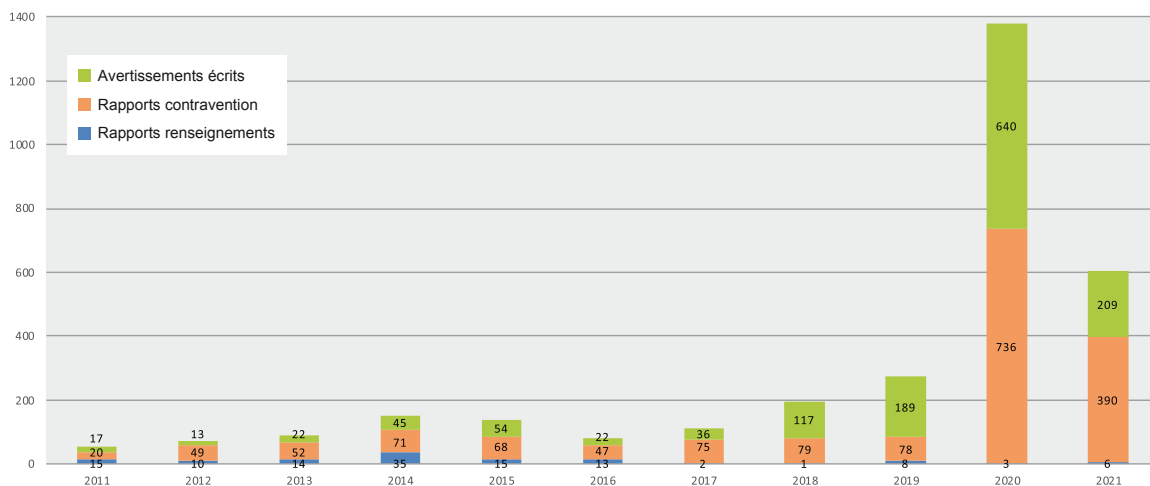
GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

INFRACTIONS ET INTERVENTION DE LA PERMANENCE

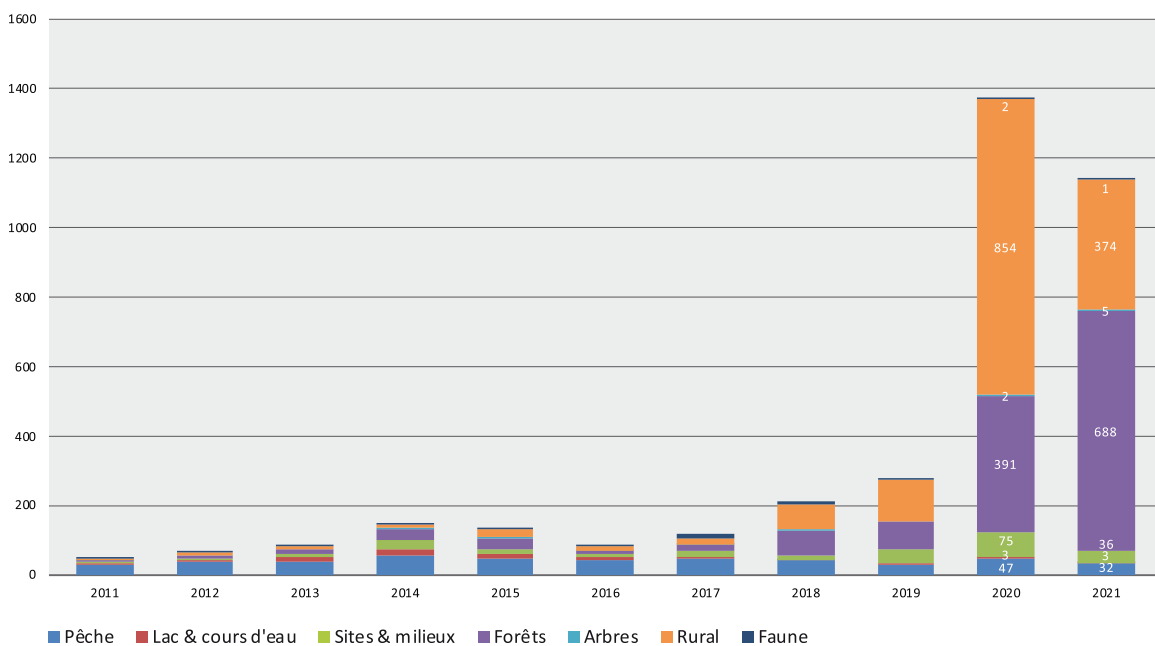
Suite à une année 2020 marquée par une très forte augmentation des infractions, 2021 a bénéficié d'une

certaine décroissance, notamment dès le milieu de l'année. Toutefois, le niveau n'est pas redescendu au niveau de celui connu dans un passé proche et nécessite donc une surveillance soutenue..

Evolution du nombre de constats d'infractions formalisés (ne comprend pas les cumuls d'infractions)

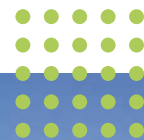
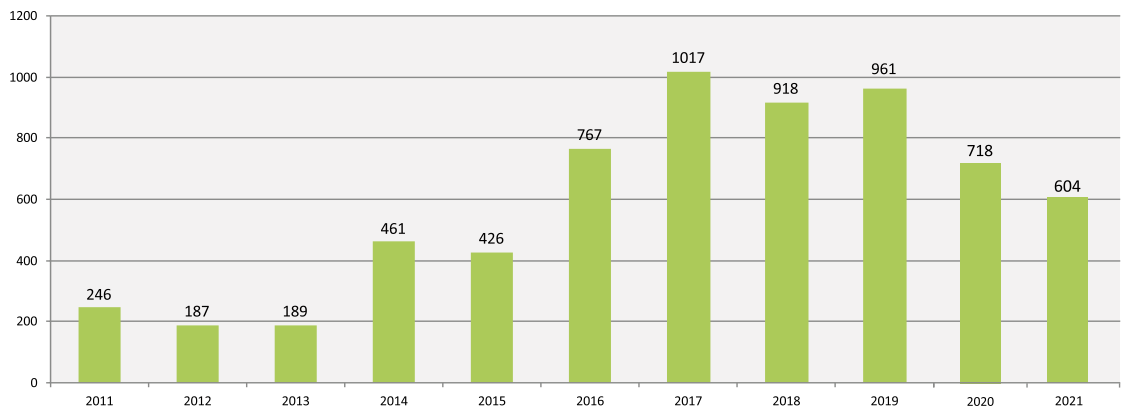


Evolution du nombre et des types d'infractions (comprend les cumuls d'infractions)



Les gardes de l'environnement assurent les interventions urgentes 24h/24 heures et 7/7 jours. Cette mission s'opère sur un tournus hebdomadaire. Ainsi, l'un des onze gardes est toujours occupé à cette tâche. Le nombre d'interventions semble se stabiliser, mais le temps nécessaire augmente régulièrement, notamment en raison de la difficulté des gardes à se déplacer à travers tout le canton, y compris en zone urbaine et sur le Lac à toute heure du jour (et de la nuit).

Evolution des interventions de permanence

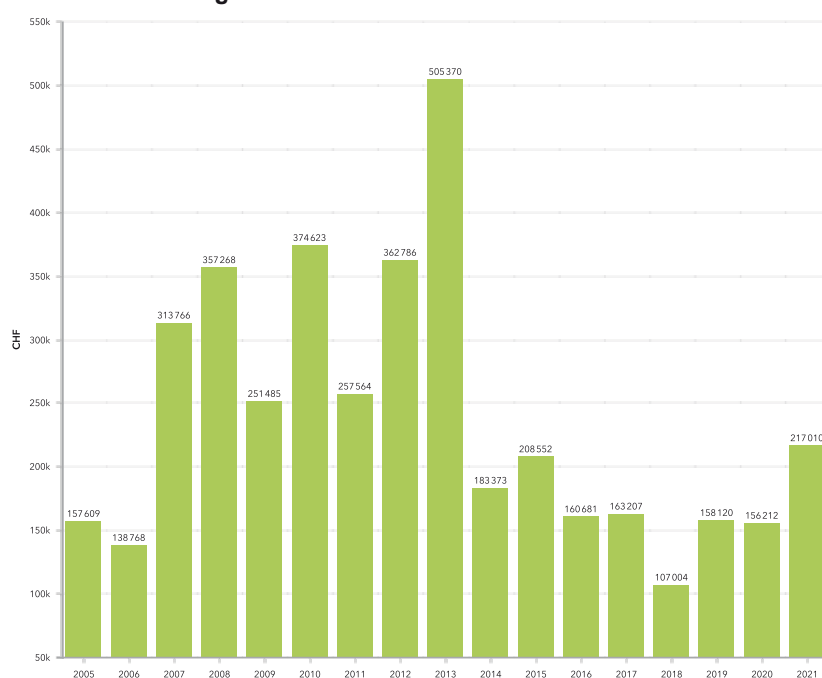




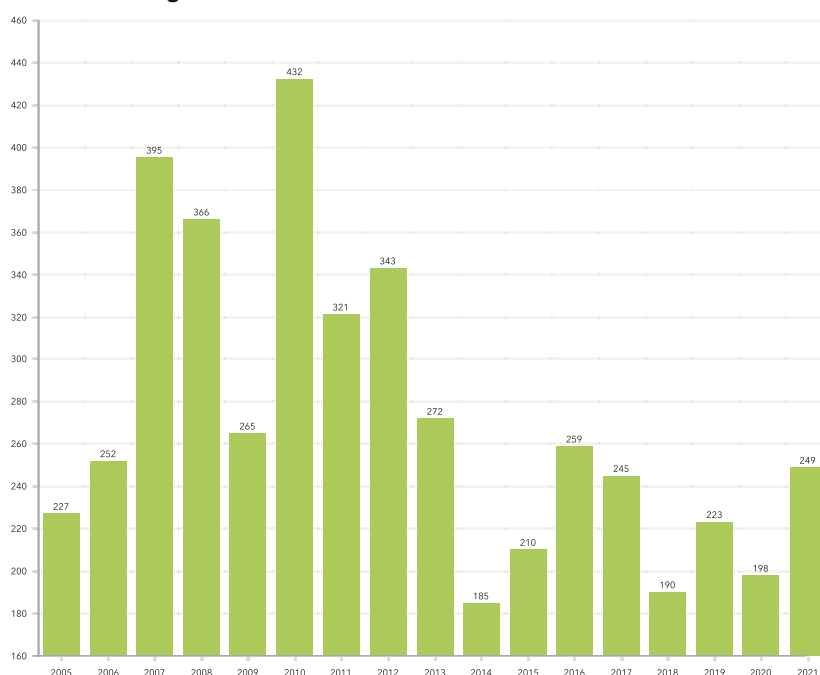
CONSTATS DE DÉGÂTS FAUNE

En 2021, le coût annuel lié aux dégâts causés par la faune sauvage est en légère augmentation par rapport à ces dernières années, mais reste contenu. On note une augmentation des dégâts dans la vigne et le tournesol. Les mesures de prévention restent efficaces vu les effectifs élevés de certaines espèces qui occasionnent des dégâts.

Coûts des dégâts

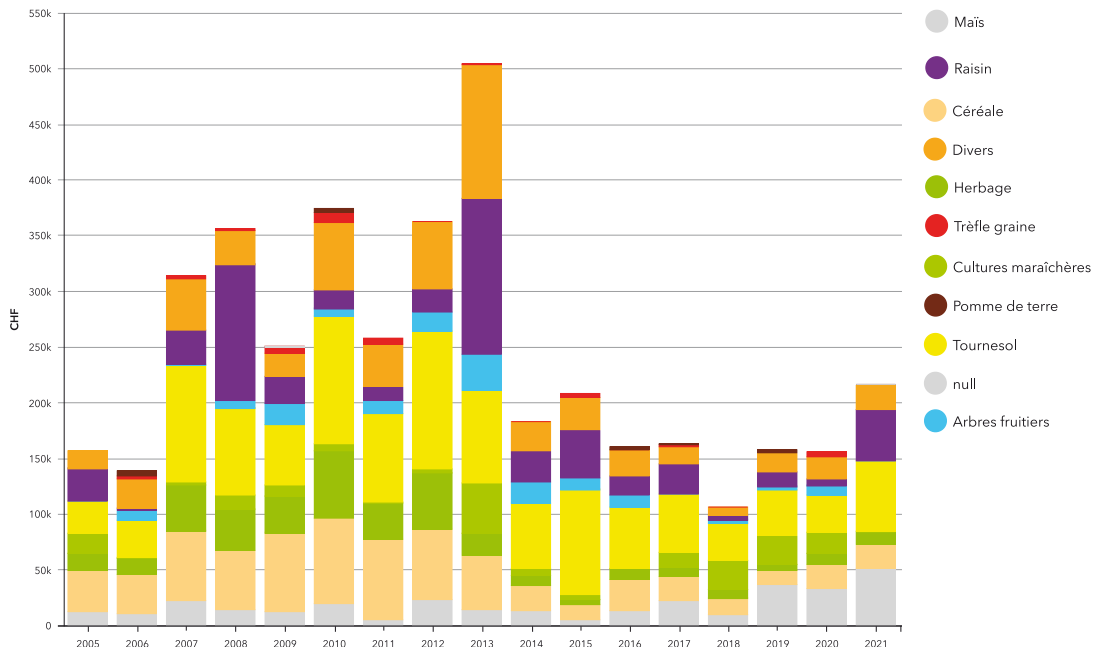


Nombre dégâts

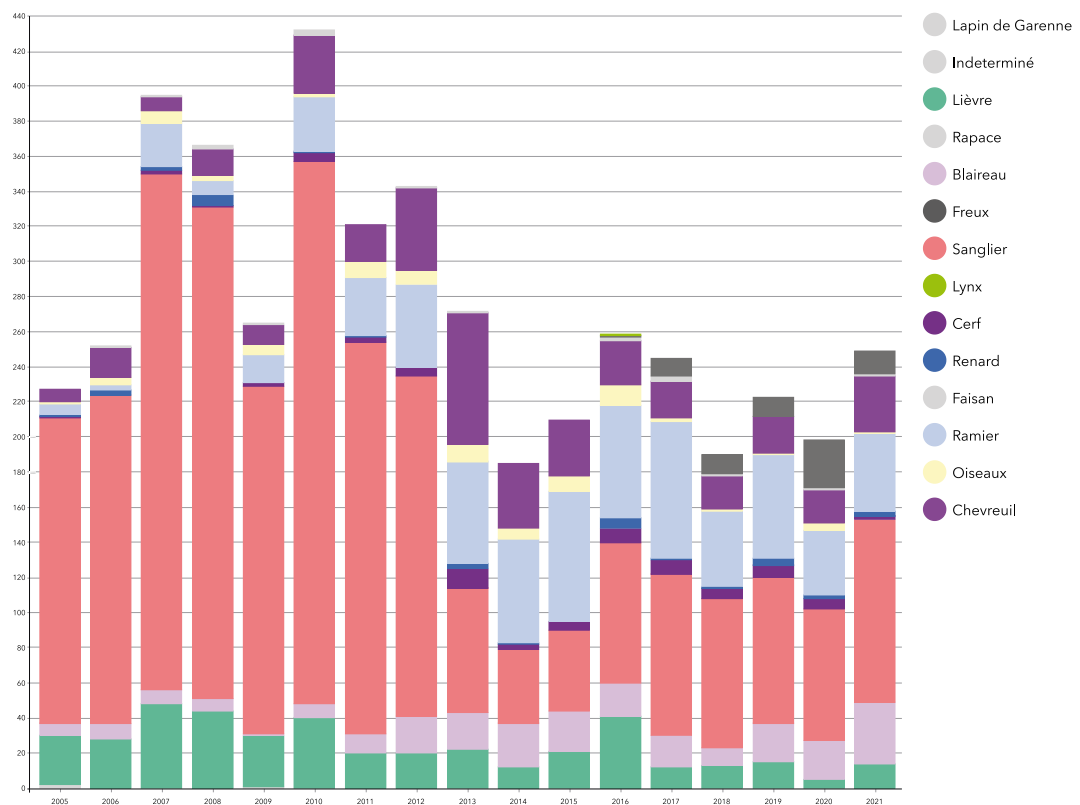


Les dégâts dus aux sangliers sont en légère augmentation, mais restent contenus grâce à une intervention efficace des gardes de l'environnement en prévention et régulation. Le principal souci provient des oiseaux, notamment des corbeaux, dont les dégâts augmentent significativement en 2021.

Coût des dégâts par type de cultures



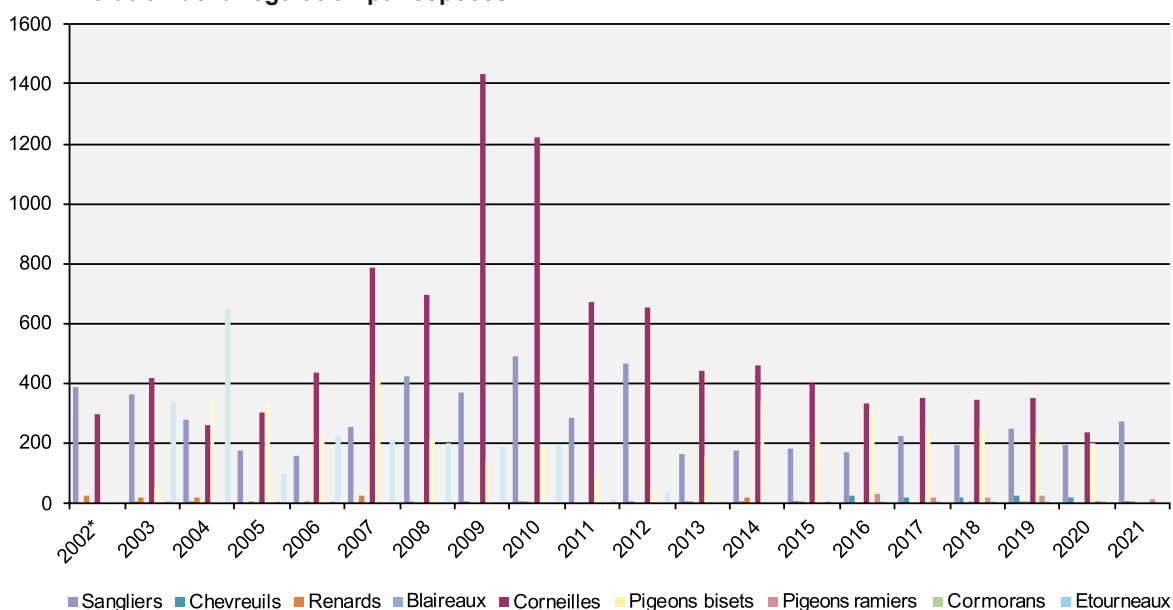
Evolution du montant des dégâts dus à la faune, par espèces



RÉGULATION

Le sanglier reste l'espèce la plus régulée avec 275 prélèvements en 2021, en net augmentation par rapport à ces dernières années et en lien avec l'augmentation de la population dans la région Arve - Lac. Le chevreuil est également régulé, mais d'une manière nettement plus modeste (11). A noter que 81 chevreuils ont été récupérés morts sur les routes. Pour rappel, les animaux prélevés sont analysés du point de vue sanitaire, puis mis en vente par le biais de boucheries genevoises.

Evolution de la régulation par espèces



INTERVENTIONS DE GENÈVE RANDO SUR LE RÉSEAU DE CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. L'ensemble de la signalisation a été contrôlé et 490 interventions ont eu lieu. A noter que l'OCAN a signé une convention de mise à disposition du module «mobilité douce» avec l'OFROU, s'agissant du logiciel MISTRA.



Entretien des chemins de randonnée	2019	2020	2021
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défectueuse, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	559	683	760
Problèmes résolus	458	472	490



PRODUCTION ANIMALE

SUBVENTIONS CANTONALES

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière.

Le canton a, en outre, versé 44'750 francs de contributions d'estivage à 17 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

PRÉAVIS ET AUTORISATIONS

Type de dossiers	Nombre
Arbres	
Nombre de demande d'abattage	2'225
Aménagement du territoire	
Délibérations communales	133
Demandes d'autorisation de construire non soumises à EIE	2'780
Demandes d'autorisation de construire soumises à EIE	122
Dossiers aménagements du territoire soumis ou non à EIE	24
Forêt	
Nombre de constats de nature forestière	75
Nombre d'autorisation de manifestation en forêt	73 demandes pour 12'241 participants
Défrichement:	
- Nombre de dossiers	12
- Surface défrichée	21'653 m ²
- Surface de compensation en nature	21'653 m ²
Nombre de dossier d'exploitation préjudiciable	32
Sous-commission de la flore	18 séances et 237 dossiers préavisés



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

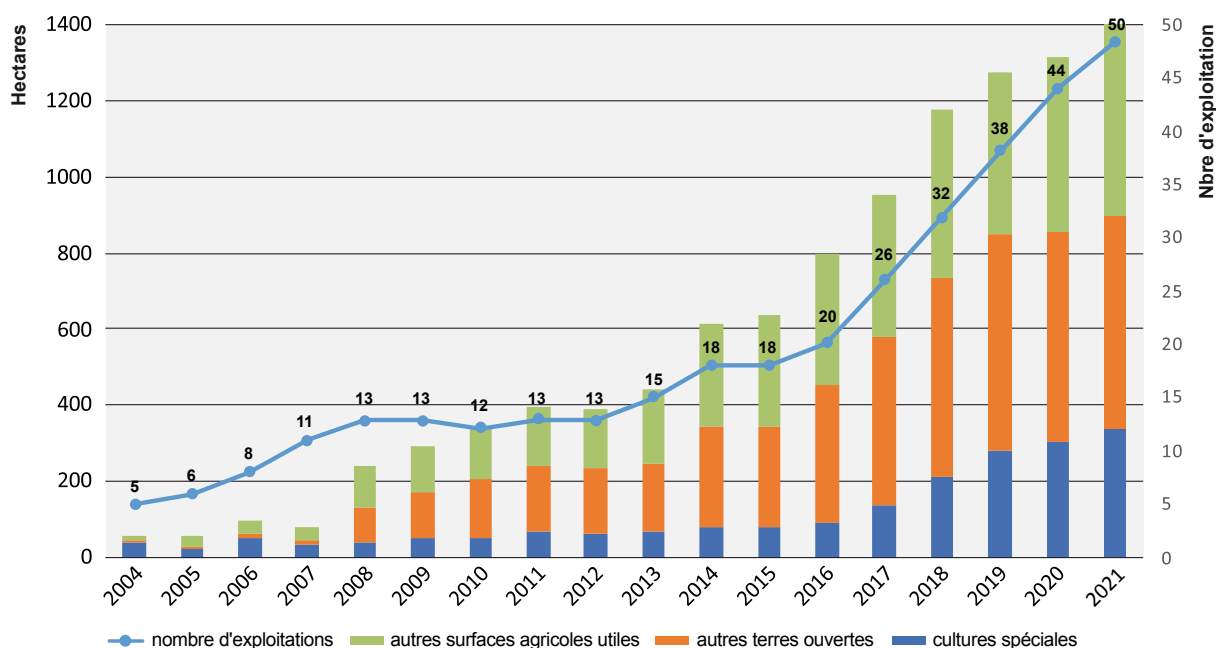
En 2021, onze exploitations agricoles ont perçu une aide à la reconversion biologique pour un montant de 208'584 francs. Cette mesure a pour objectif de soutenir les exploitations en reconversion, soit une période de transition de deux ans, où elles doivent mettre en pratique les règles de la culture biologique sans pouvoir encore vendre leurs produits estampillés biologiques.

Ces neuf dernières années, l'aide à la reconversion biologique a évolué de la façon suivante :

Année	Montant total versé aux exploitations	Nombre d'exploitations concernées
2013	25'999	2
2014	77'952	5
2015	59'960	4
2016	56'059	3
2017	106'638	6
2018	155'925	10
2019	222'354	12
2020	208'584	10
2021	175'628	11

Quant à l'évolution des surfaces exploitées en agriculture biologique, elle a été la suivante :

Evolution des domaines et des surfaces des exploitations au bénéfice de paiements directs pour la culture biologique





STATISTIQUES DU LABORATOIRE D'ŒNOLOGIE

Plus d'une centaine de clients ont fréquenté le laboratoire d'œnologie en 2021, dont une septantaine de vigneron·ne·s genevois. Le reste de la clientèle provient d'autres cantons suisses ou même hors frontières. 7'450 échantillons ont été analysés en 2021, dont plus de 6'000 provenaient de vigneron·ne·s encaveurs genevois. Cinq producteurs d'alcool fort et de liqueurs ont sollicité le laboratoire en 2021. Le laboratoire a également analysé les produits de trois petits brasseurs locaux.

Un travail annuel d'amélioration de la calibration des principales données analysées a été effectué, notamment pour le glucose et le fructose, ce qui permettra d'offrir un service encore plus précis, particulièrement lors des suivis de fin de fermentation alcoolique. Hormis les clients « partenaires genevois » (15% des échantillons), tous les vins sont dégustés. Cette prestation organoleptique et analytique offre un service complet, très apprécié, au plus proche des besoins de la vitiviniculture du canton.

Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire d'œnologie





ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE 2021

Depuis 2002, le SAgr assure le volet technique de la Sélection des vins de Genève (SVG) et travaille en partenariat avec l'Opage qui se charge des aspects promotionnels. Deux collaborateurs du SAgr ont, cette année encore, siégé au comité de la SVG. Ils ont la responsabilité d'organiser la dégustation et la publication du palmarès. Il s'agit en 2021 de la mise en série de 613 vins genevois, la dégustation par un jury de 42 professionnels et amateurs avertis, et le classement final des vins. Pour des raisons de distanciations sociales liées au COVID-19, la dégustation s'est exceptionnellement déroulée dans le centre des congrès de Palexpo. Le concours a distingué 64 vins médaillés d'or et 122 en médaille d'argent. Six autres distinctions ont été distribuées.

ESPRIT DE GENÈVE

Le SAgr soutient au niveau logistique et analytique les caves participant à l'élaboration de l'Esprit de Genève.

Il coordonne les dégustations, la logistique et les diverses séances techniques. Cinq dégustations à l'aveugle sont prévues dans l'année, d'avril à septembre. La première dégustation et la dernière (agrément final) sont obligatoires pour tous les participants. Le nombre de participants reste stable, entre treize et dix-neuf selon les aléas des années viticoles. La collection complète 2019 est actuellement en vente dans les caves et sur www.geneveterroir.ch.

Afin d'identifier les caves participantes du canton, une plaque « *Les producteurs de l'Esprit de Genève* » est apposée sur la devanture des différents domaines.

DISTINCTIONS DES VINS DU DOMAINE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

L'année 2021 a été une année riche en récompenses pour le Domaine de la République et canton de Genève.

Le Pinot Noir 2018 élevé en fûts de chêne, le Gamaret-Garanoir 2017 élevé en fûts de chêne, le Sauvignon 2020 et le Merlot 2019 élevé en fûts de chêne ont notamment obtenus des médailles d'or aux niveaux cantonal et international.

Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	Remarques
Nombre de distinctions obtenues par les vins du Domaine de la République et canton de Genève	nb	7	8	9	7	14	Médailles d'or, d'argent et trophées, obtenus aux concours cantonal, national et internationaux



AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

En application des législations cantonale et fédérale en matière d'améliorations foncières, l'OCAN a subventionné en 2021 des travaux prospectifs pour l'irrigation et de drainages agricoles à hauteur de 65'000 francs, au travers de la réalisation de treize projets sur le territoire des communes de Choulex, Genthod, Gy, Jussy, Meinier et Troinex.

AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, trente-quatre tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, cinq décisions ont été rendues par l'OCAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

